

http://assi.free.fr - assi@humanite.fr - Tel 01 49 22 74 10



3 courses d'humanité  
semi-marathon/10 km/5 km

13 avril 2008 Vitry/Seine

Arrêtez les régimes, com  
**WeightWatch**

ARCHIVES

DOSSIERS

SERVICES

VIDÉOS

DOCUMENT  
INÉDIT

SOCIÉTÉ -

27-3-2008

ENVOYER  
IMPRIMER

Article paru  
le 27 mars 2008

## Amiens. La justice matraque les antipub

Trois mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende. C'est la peine requise par le procureur du tribunal de grande instance d'Amiens (Somme) à l'encontre de deux antipub lors de l'audience du 20 mars dernier. Laurent Gayral et Sylvain Bonneau attendent maintenant le verdict qui sera rendu le 29 avril prochain.

Ces deux membres de la coordination amiénoise des déboulonneurs sont accusés de « dégradation d'un panneau publicitaire », pour une action de barbouillage qu'ils ont menée le 27 octobre 2007 à Amiens. « C'est la première fois qu'un procureur requiert du sursis et, vu les risques qu'on encourt, on ne pourra plus participer aux actions de barbouillage », déplore Laurent Gayral.

L'antenne amiénoise s'est créée en septembre 2007 et c'est au cours de sa première action que les deux prévenus ont été interpellés et maintenus en garde à vue pendant plus de dix-sept heures. Si elle est appliquée, cette sentence fera office de triste exemple dans l'histoire des collectifs antipublicité.

Présents dans toute la France, les déboulonneurs organisent contre le « matraquage publicitaire » des « actes de désobéissance civile » en inscrivant des slogans antipublicité sur des panneaux annonceurs. Ils visent ainsi l'interpellation afin de présenter leurs revendications devant un tribunal. Ils ne revendiquent pas l'interdiction de la publicité mais plutôt son contrôle en imposant le format 50 x 70 cm auquel sont contraintes les associations.

À Paris, Montpellier ou Rouen, les déboulonneurs ont fait l'objet de plusieurs procès au cours desquels les jugements, par leur clémence, n'ont pas remis en cause la légitimité de leurs actions antipublicitaires. À Lyon, notamment, ils ont été dispensés de leur peine. Dans un contexte d'impuissance des citoyens face à l'importance de la publicité, le tribunal d'Amiens sera-t-il le premier à condamner un militant antipub ?

Marie Sicaud, Étudiante, Amiens (Somme)